

Montréal, 24 avril 2019

La modification du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments est l'occasion d'intégrer plusieurs notions importantes.

Les modifications proposées dans le projet de règlement sont très intéressantes, et promettent d'avoir un impact positif sur les nouvelles constructions.

Afin de compléter ces modifications, je propose d'ajouter la notion de logement traversant. Puisque les immeubles résidentiels de 2 étages et moins, ainsi que les immeubles résidentiels qui comportent 8 logements et moins sont sous la responsabilité de la Ville pour l'application du code, il est pertinent d'intégrer cet aspect au règlement.

Un logement traversant se définit comme ayant des ouvertures sur au moins deux façades aux orientations différentes, idéalement opposées.

Les logements traversants offrent de nombreuses qualités. D'abord, au niveau de la ventilation naturelle, ils permettent de créer un mouvement d'air, réduisant ainsi les besoins en ventilation mécanique et en climatisation. Ils permettent également un meilleur ensoleillement. Les pièces du logement sont éclairées à différents moments de la journée, prolongeant ainsi le nombre d'heures d'éclairage naturel.

Les logements traversants ont également un impact sur les aspects sociaux. Dans la plupart des cas, cette typologie implique l'élimination ou la réduction des corridors communs. En plus d'être des consommateurs d'espace et d'énergie, les corridors communs réduisent le sentiment d'appartenance et le niveau d'appropriation des habitants. En optant pour des logements traversants, on favorise les entrées directes sur rues et les passages communs en coursive.

En terminant, il est important de noter qu'historiquement, la typologie des logements montréalais a longtemps été traversante.

Pour ces raisons environnementales, économiques, sociales et historiques, je crois donc qu'il serait important d'intégrer l'obligation de construire uniquement des logements traversants à la modification du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments

Grégory Taillon
M.Arch